

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 07 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le sept février à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Anne-Marie PEZZANO, Sylvie CHEYREZY, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOZE, Hugo GOOVAERTS, Cédric CHANNAC, Thierry GINESTE

Absents : /

Secrétaire de séance : Sylvie CHEYREZY

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Adhésion à la compétence optionnelle Maitrise de la demande en Energies et Energies Renouvelables (MDE-Enr) avec le SDE07**
Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'isolation seront programmés sur le bâtiment des logements communaux. Afin d'obtenir une subvention auprès du SDE 07, il convient d'adhérer à la compétence optionnelle de maîtrise d'énergie et énergies renouvelables. Cette adhésion est établie pour une durée de 6 ans avec une contribution de 0.70 € par habitant et par an.
- **Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine communal avec le SDE07**
Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention, liée à la demande de subvention concernant l'isolation des logements communaux
- **Demande de subvention DETR DSIL 2022 pour la réfection extérieure des logements communaux**
Le conseil municipal approuve les travaux de réfection des logements communaux à savoir : Réfection toiture, isolation des combles, isolation des murs nord-est-ouest par l'extérieur, remplacement des volets côté nord. Le montant total des travaux est estimé à 42 544. 92 € HT.
- **Ouverture de crédit pour travaux en investissement avant vote du budget**
Le conseil municipal décide de faire une ouverture de crédit sur le budget 2022 afin de pouvoir régler au compte 168758, les annuités du SDE, liées aux enfouissements des réseaux. Cette somme s'élève à 4 311.89 € TTC.

- **Tickets restaurant 2022**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la reconduite des tickets restaurants. Le coût unitaire étant de 8 €, la participation de la commune s'élève à 50 % de ce montant.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal a décidé d'acquérir des illuminations de Noël. Il convient d'équiper les candélabres, de prises. Les emplacements choisis sont : Avenue des Granges, Chemin d'Aspié, La Blanche, Les Hostes.
- Jointoiment du mur communal le long de l'avenue des Granges.
- Plantation de 3 arbres fruitiers à côté de l'aire de jeux.

A remarquer l'illumination du tremble au niveau du parking communal

Le Maire
Alain CHAMBON

